



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

Séance du 21 décembre 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 17

M. MAHALI	M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. RICHARD
Mme BAGHDAD	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
Mme BELLEC	M. DOYER	Mme MARTINIANI	
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	Mme MATHERON	
M. BOURRELY	Mme JEROME	M. MORENO	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 4

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BERNARDINI	à	M. MORENO

Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
M. GARCIN	à	M. CAVANNA

Absents/excusés : 6

Mme CANTAREL	Mme CHENET	Mme FORTIAS
Mme MASSI	M. SMAILI	Mme VALVERDE

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

DELIBERATION 23-81 LE CLEMENCEAU Attribution local commercial n° 0006 0250	<u>N° 23-81 - LE CLEMENCEAU – ATTRIBUTION LOCAL COMMERCIAL</u> <u>– N° 0006 0250</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Le local sis au CLEMENCEAU, référencé sous le numéro 0006 0250, d'une superficie de 36 m ² composé en sus d'une arrière-boutique de 31 m ² , est occupé depuis 17 mai 2016 par Madame Sabrina MILLARD consécutivement à une cession de droit au bail, pour un loyer annuel de 3 631,80 € HT et HC et ce, pour une activité de « vente de bijoux fantaisie, accessoires, prestations de maquillage permanent et piercing ». Toutefois, cette locataire vient de signifier son préavis départ en indiquant qu'elle souhaitait libérer ledit local au plus tôt.
---	---

Monsieur Axel PERDIGUERO, infirmier diplômé, a déposé sa candidature pour cette location afin d'exercer une activité de « Location et livraison de matériel médical dédié aux soins des patients à domicile, spécifique aux perfusions » au travers de sa société dénommée « EURL AP. PERF », enregistrée au RCS de TOULON sous le numéro 922 534 409 dont le siège social se situe 96 Chemin de la Gairouarde – 83200 le Revest les Eaux.

Cette nouvelle location est proposée aux mêmes conditions de loyer annuel, soit 3.631,80 € H.T. et hors charges.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période.

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	21	Abstentions	0	Votes contre	0
------------------	----	-------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux avec la société « EURL AP. PERF », M. Axel PERDIGUERO pour une durée de 18 mois, renouvelable une fois pour la même période, concernant le local n° 0006 0250 sis au CLEMENCEAU, pour une activité de « Location et livraison de matériel médical dédié aux soins des patients à domicile, spécifique aux perfusions ».

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

